



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## maladies du bétail

Question écrite n° 68244

### Texte de la question

L'abattage total d'un troupeau pour cause d'ESB ou de tuberculose constitue un acte particulièrement douloureux pour les agriculteurs d'une part, parce qu'ils sont très attachés à leur animaux mais aussi parce qu'ils ont souvent fait de gros efforts pour avoir un troupeau de grande qualité génétique. Un abattage total, c'est l'avis de nombreux scientifiques, est démesuré voire disproportionné par rapport aux risques encourus ; c'est le principe de précaution poussé à l'extrême. Il semblerait que les services du ministère en aient pris conscience et qu'ils aient envisagé publiquement la suppression de cet abattage total, notamment en cas d'ESB. Aujourd'hui, les pouvoirs publics reviennent sur cette décision et de nouveaux troupeaux, comme ce fut le cas récemment dans le département du Cantal, ont été totalement abattus. Aussi, au moment où l'agriculture traverse une grave crise, M. Alain Marleix demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche de lui préciser s'il envisage des mesures d'assouplissement ou s'il compte abandonner l'obligation de l'abattage total, tant dans les cas d'ESB que de tuberculose, car des exemples récents ont démontré que le cheptel abattu était indemne.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Marleix](#)

**Circonscription :** Cantal (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 68244

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture, alimentation et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 octobre 2001, page 6117